



HOCKEY SCOLAIRE – DYNAMIQUES

Êtes-vous au Campus LSL ou VSC

Numéro de fiche (7 chiffres) : _____ Niveau secondaire : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : / / Nom d'un parent : _____

Tél. cellulaire : (____) _____ Tél. résidence : (____) _____

Courriel (**important écrire lisiblement**) : _____

Êtes-vous inscrit dans une association de hockey mineur cette année (2023-24) ?

Oui : _____ Non : _____

Si oui : Quelle est la catégorie jouée dans votre association de hockey mineur?

Simple lettre Double lettre

Si non : Dans quelle catégorie avez-vous joué l'an dernier (2022-23)

Simple lettre Double lettre Autres : _____

POSITION : _____

M14 D4 (1-2)	425 \$	<input type="checkbox"/>	1 ^{er} octobre 2009 au 30 sept. 2011
M15 D4 (2-3)	425 \$	<input type="checkbox"/>	1 ^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2010
M18 D4 (4-5)	425 \$	<input type="checkbox"/>	1 ^{er} juillet 2005 au 31 décembre 2008

Un minimum d'inscription sera nécessaire pour qu'une activité ait lieu (15 joueurs par équipe).
Le formulaire doit être remis avant le **6 octobre 2023**.

Politiques d'inscription

Dès que nous confirmons votre place dans une équipe, vous recevrez un lien vous permettant de payer par carte de crédit afin d'officialiser votre inscription.

Aucun remboursement ne sera accordé **sauf** sur présentation d'une preuve médicale mentionnant l'impossibilité de pouvoir continuer pour des raisons médicales. Aucun remboursement ne sera accordé après la mi-saison, soit passée. Le remboursement sera calculé au prorata incluant des frais administratifs de 20 %.

J'ai lu et j'accepte les politiques d'inscription :

Signature du parent

Signature de l'élève

Veuillez retourner ce formulaire complété au **service des sports** à l'attention de Sylvain Taillefer par courriel :
staillefer@clemoyne.edu

Information :

La ligue de hockey sera de type **sans contact** pour l'ensemble des catégories. Les parties seront jouées en semaine. Il y aura de 12 à 16 matchs programmés à l'horaire dans une formule tournoi!

Aucun joueur double lettre ne pourra jouer dans cette ligue.

Joueur qui ne joue plus au civil

Si un joueur ne joue plus au hockey civil, son curriculum vitae HCR sera étudié sur l'année précédente : Si celui-ci a joué double lettre et/ou D1 l'an dernier, il sera considéré comme un joueur double lettre cette année. Voir les règles sur le site de la RSEQ Montérégie.

<https://monteregie.rseq.ca/hockey-reglements-specifiques/>

Aucun entraînement d'équipe n'est prévu pour les équipes de Division 4.

Nous assurons le transport aller-retour, du Collège jusqu'aux installations sauf :

- Lorsque les matchs se jouent durant les journées pédagogiques. Vous devrez assurer le transport de vos enfants vers les installations qui se trouve en région de la Montérégie.
- Certains départs d'autobus pour les matchs se font avant l'entrée scolaire du matin, on vous demandera alors de venir conduire les enfants au Collège afin de prendre l'autobus à temps, ou vous allez pouvoir directement assurer le transport de vos enfants à l'aréna.

Si le nombre d'inscriptions dans une catégorie est de plus de 28 joueurs, nous allons pouvoir faire deux équipes. **Si le nombre d'inscriptions est inférieur à 28** nous allons faire qu'une seule équipe. Ainsi, nous devons faire une sélection afin d'atteindre le nombre de 17 joueurs. Les joueurs qui seront refusés pourront être sur une liste de remplacement.

Si nous devons sélectionner les joueurs, les facteurs suivants seraient pris en considération :

- Le joueur inscrit en option hockey sera favorisé.
- Le dossier de comportements de l'élève à l'école ainsi et dans son cours d'option hockey.
- La réussite académique de l'élève.
- Selon la position manquante dans l'alignement et celle choisie par l'élève.
- Les aptitudes et habiletés de l'élève en hockey.

À noter que l'élève devra manquer des cours afin d'assister à son match en saison. L'élève doit être autonome et être capable de s'organiser. Il devra faire les démarches nécessaires pour reprendre les contenus de cours des matières manquées.

Voici le site des règles spécifiques.

<https://monteregie.rseq.ca/hockey-reglements-specifiques/>

Les entraîneurs responsables à qui vous devez vous référer selon le campus sont :

Campus Longueuil – Saint-Lambert : Francis Charette ; frcharette@cclेमoyne.edu

Campus Ville de Sainte-Catherine : Patrick Laferrière; plafferriere@cclेमoyne.edu